

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures ci-après décrites lors de la séance ordinaire du 29 janvier 2024 à 19h30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ces demandes.

• **DM-2023-30044 – 529 à 537, chemin des Patriotes**

Cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputée conforme les éléments suivants :

- Un nombre de six (6) cases de stationnement, tandis que selon l'article 148 du Règlement de zonage 431, un minimum de huit (8) cases seraient requises en fonction des usages du bâtiment;
- Une case de stationnement de 1,94 mètre de largeur, tandis que selon l'article 145 du Règlement de zonage 431, la largeur minimale d'une case de stationnement est de 2,4 mètres;
- Une case de stationnement à zéro (0) mètre la limite de terrain, tandis que selon l'article 140 du Règlement de zonage 431, une distance minimale d'un (1) mètre est requise entre une case de stationnement et une limite de terrain.

• **DM-2023-30049 – 392, rue Pine**

Cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputée conforme un solarium d'une superficie de 24 mètres carrés, alors que selon l'article 89 du Règlement de zonage 431, on mentionne que la superficie maximale pour un solarium est de 15 mètres carrés.


Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 10 JANVIER 2024

Christine Ménard, urb., directrice générale
Assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 10 janvier 2024 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.


Christine Ménard, urb., directrice générale
Assistante-greffière